



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Chaque  
geste compte**  
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

**SYNTHÈSE DU PLAN DE SOBRIÉTÉ**

**ÉNERGÉTIQUE DU SPORT**



Face à l'accélération du changement climatique, que l'été 2022 a rendue tout particulièrement perceptible, et aux tensions internationales liées à la guerre en Ukraine, la montée en puissance de la transition énergétique de notre pays est un impératif. C'est la raison pour laquelle, le 14 juillet dernier, le Président de la République a annoncé la préparation d'un **Plan de sobriété énergétique pour la France**, en fixant un objectif aussi clair qu'ambitieux : réduire de 10 % la consommation d'énergie d'ici 2024 (par rapport à 2019) et de 40 % à horizon 2050.

C'est pour atteindre cet objectif que la Première ministre, Elisabeth Borne, en lien avec la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a lancé 9 groupes de travail thématiques pour préparer des feuilles de route de sobriété énergétique dans chacun des secteurs identifiés. Le sport compte parmi eux, ce qui traduit son importance dans cet engagement sociétal, ce dont nous pouvons être fiers.

Si, à l'échelle du pays, le secteur sport représente moins de 1 % de la consommation énergétique totale, le poids économique et, peut-être plus encore, la visibilité médiatique et symbolique du secteur, lui confèrent **une responsabilité toute particulière**. Rappelons qu'en France, le secteur représente 78 milliards d'euros de chiffre d'affaires, avec 112 000 entreprises et 200 000 associations, qui regroupent près de 450 000 emplois.

Conformément à la méthode énoncée par la Première ministre, j'ai souhaité que le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques initie **une co-construction de ce plan de sobriété énergétique dans le sport**, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes, qui, comme nous, ont conscience de la nécessité des efforts à faire. Les principaux acteurs et représentants du monde sportif dont les Fédérations, l'Agence nationale du sport, les grands événements sportifs internationaux dont Paris 2024, le Comité paralympique et sportif français, le Comité National Olympique et Sportif Français, les Ligues et clubs professionnels, les élus des collectivités, les DRAJES et un certain nombre d'acteurs économiques, ont ainsi été réunis au sein de cinq groupes de travail plus spécifiques, autour du sport professionnel (1), du sport amateur et du sport de haut-niveau (2), des diffuseurs TV (3), des piscines (4) et des grands événements sportifs internationaux – sponsoring sportif – événementiel (5).

Le 6 septembre dernier, j'avais inauguré un cycle d'ateliers intitulé « Impulsion politique et Coordination stratégique » dont l'objectif est de se donner les moyens d'obtenir des avancées importantes sur la vision, la gouvernance et les enjeux de fond du sport français. Le deuxième atelier, qui s'est tenu le 13 octobre 2022, a été consacré à la présentation de notre plan de sobriété énergétique pour le sport, afin que nous puissions partager l'avancement de nos projets et décider de leur opérationnalisation dans un calendrier précis.

De nos échanges et des nombreuses contributions reçues de plus de 50 acteurs, représentant près de 300 000 structures, 290 propositions visant à réduire de 10 % la consommation d'énergie du secteur, conformément à l'objectif fixé par le Président de la République, ont été formulées. Afin, dans un premier temps, d'éviter des mesures subies cet hiver pour toutes et tous, et, plus largement, d'engager le monde du sport dans une vraie culture de la sobriété, **40 mesures ont été, à ce stade, priorisées dans notre plan de sobriété énergétique pour le sport**. En tout état de cause, le réservoir d'idées partagées permettra d'alimenter dans le temps ce plan d'action.

Après cette phase de réflexion, nous allons donc pouvoir, collectivement, prendre nos responsabilités en plein alignement avec les collectivités qui, rappelons-le, sont propriétaires de 85 % des équipements sportifs en France, afin de remporter l'adhésion

des pratiquants et des spectateurs qui sauront accepter, j'en suis persuadée, des niveaux de confort moindres, si nous attachons une attention particulière à communiquer avec eux sur la portée et l'équité de ces efforts.

Cet important travail de sensibilisation à l'égard de nos concitoyens sera aussi réalisé grâce au soutien du mouvement sportif et des loisirs sportifs marchands qui ont proposé de mettre à disposition leurs supports de communication pour la campagne gouvernementale sur les écogestes.

Parmi les mesures très concrètes et opérationnelles qui vont être déployées, je pense notamment à la réduction de la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles privées de sport, ou encore à la réduction et l'optimisation de l'éclairage dans les équipements sportifs. Le chauffage et l'éclairage constituent en effet les deux principaux postes de consommation énergétique dans le sport, pesant respectivement 43 % et 18 %.

Ce plan s'adresse donc à tous ceux, acteurs du sport en France, qui souhaitent prendre activement leur part à cette démarche structurante pour l'avenir de la pratique sportive.

En complément de celui-ci, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques va porter des initiatives pour, très rapidement, aller « plus vite, plus haut, plus fort ensemble », sur les enjeux écologiques, notamment à travers la poursuite de nos **engagements écoresponsables**, qui font l'objet de la Charte que nous avons vocation à renforcer tout en accélérant son déploiement dans les semaines à venir.

Avec le ministre de la Transition écologique et des Collectivités territoriales, Christophe Béchu, nous allons également engager un **plan d'adaptation de la pratique sportive au réchauffement climatique**, qui bénéficiera du concours d'experts scientifiques et viendra compléter notre plan de sobriété énergétique.

J'ai été heureuse, lors de ce deuxième atelier d'« Impulsion politique et Coordination stratégique » du 13 octobre 2022, de partager, avec près de 70 représentants du monde du sport, le lancement de ces deux nouvelles contributions actives à la transition écologique qui vont nous permettre de relever le défi climatique et s'inscrire parfaitement dans la planification écologique du Gouvernement.

La dynamique de transition écologique du sport est par ailleurs déjà impulsée **via les Jeux de Paris 2024**, qui seront les plus écologiques de l'histoire et ce, à travers plusieurs facteurs, une division par deux des émissions de carbone par rapport aux précédentes éditions, l'action de la SOLIDEO sur le contenu CO<sub>2</sub> des sources d'énergie utilisées sur les 64 ouvrages olympiques et paralympiques pérennes qui seront livrés, ainsi que les investissements réalisés par Paris 2024 en faveur de projets à impact positif, en France comme à l'étranger.

Le monde du sport apporte chaque jour la preuve qu'il est capable de se transformer à partir d'un socle de valeurs très fort. Lorsqu'il s'est développé, au tournant du 19<sup>e</sup> siècle, le sport a été pleinement partie prenante de l'entrée de notre monde dans la modernité, comme un symbole d'éducation, d'émancipation et de progrès. Il montre aujourd'hui qu'il est capable de **prendre toute sa part dans la réponse aux défis de ce siècle**.

**Amélie OUDÉA-CASTÉRA**  
Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

# LES 40 MESURES DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU SPORT

| Domaine   | Pistes d'actions   | Leader  | Calendrier  |
|---|--|---|---|
| Sobriété - chauffage / climatisation            | 1. Limiter la température maximale de chauffage à 19°C   |    |    |
|   | 2. Réduire la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles de sport privées  |    |    |
|   | 3. Limiter le recours à la climatisation et ne pas descendre la température en dessous de 26°C   |    |    |
|   | 4. Diminuer le chauffage au sol des pelouses de football professionnel   |    |    |
| Sobriété - éclairage                            | 5. Réduire de près de 50% l'éclairage des avant-matches et des après-matches pour les rencontres de rugby et de football professionnels en journée et de plus de 30% en nocturne       |    |    |
|   | 6. Favoriser le passage en LED des éclairages des équipements sportifs   |    |    |
|   | 7. Optimiser les périodes et la puissance d'éclairage dans les équipements sportifs en fonction du niveau de pratique et des heures de la journée                                      |    |    |
| Sobriété - autres usages                        | 8. Réduire au minimum la consommation et la température d'eau chaude dans les vestiaires   |    |    |
|   | 9. Diminuer de 10% la luminothérapie des pelouses de football professionnel  |    |    |
|   | 10. Désactiver les bornes wifi et mettre hors tension les équipements électriques et électroniques dans les espaces inoccupés  |    |    |
| Efficacité énergétique des équipements sportifs | 11. Prolonger le programme d'intervention de l'Agence nationale du sport en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs   |   |   |
|   | 12. Guider les gestionnaires dans l'installation de dispositifs de pilotage intelligent de la consommation d'énergie   |  |  |
|   | 13. Procéder à la maintenance et à la révision des installations de chauffage des équipements sportifs   |  |  |
|   | 14. Soutenir financièrement les gestionnaires d'équipements sportifs pour l'isolation des réseaux de chauffage ou d'eau chaude   |  |  |
|   | 15. Encourager la signature, par les gestionnaires d'infrastructures sportives, de contrats de performance énergétique permettant de bénéficier de financements                        |  |  |
| La mobilité                                     | 16. Expérimenter, en lien avec les collectivités, la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un événement de sport professionnel                           |  |  |
|   | 17. Densifier les stationnements sécurisés pour vélos à proximité des enceintes sportives  |  |  |
|   | 18. Amplifier le développement de la marche comme mobilité active, en lien avec la campagne de <i>design actif</i>   |  |  |
|   | 19. Faire évoluer les formats des compétitions et circuits afin de réduire les déplacements  |  |  |
|   | 20. Accroître le recours au covoiturage pour les spectateurs, les bénévoles et les pratiquants   |  |  |
|   | 21. Encourager les offres tarifaires avantageuses et « bas carbone » pour les spectateurs des grands événements sportifs internationaux recourant à des modes de déplacements durables |  |  |
|   | 22. Créer un groupe de travail pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des clubs professionnels  |  |  |

**SYNTHÈSE DU PLAN DE SOBRIÉTÉ**  
**ÉNERGÉTIQUE DU SPORT**

| Domaine                                      | Pistes d'actions  | Leader  | Calendrier  |
|--|---|---|---|
| <b>Accompagnement &amp; formation</b>        | 23. Bâtir un référentiel commun pour généraliser la réalisation d'un bilan énergétique par les structures sportives   |    |    |
|  | 24. Renforcer les écolabels dans l'ensemble des structures sportives  |    |    |
|  | 25. Déployer la Charte des 15 engagements écoresponsables dans l'ensemble des Fédérations et des ligues professionnelles pour accélérer la réduction de la consommation d'énergie                     |    |    |
|  | 26. Mettre à disposition des acteurs du sport des modules en ligne gratuits et innovants de sensibilisation et de formation sur la transition énergétique   |    |    |
|  | 27. Désigner et former un référent énergie au sein de chaque Fédération et ligue professionnelle  |    |    |
| <b>Communication</b>                         | 28. Lancer une campagne de communication intitulée « Se dépenser plus pour dépenser moins » incitant les Français à faire du sport pendant les périodes de haute consommation d'énergie               |    |    |
|  | 29. Mettre à disposition les supports de communication des acteurs du sport français, particulièrement ceux des clubs professionnels, pour relayer la communication gouvernementale sur les écogestes |    |    |
|  | 30. Encourager les organisateurs d'événements sportifs à communiquer davantage sur les moyens de transports décarbonés  |   |   |
| <b>Les piscines</b>                          | 31. Réduire la température de l'eau d'au moins 1°C dans l'ensemble des piscines du territoire   |    |  |
|  | 32. Moduler les heures, jours ou périodes de fermeture et optimiser les synergies d'usage entre les piscines d'un même territoire   |    |  |
|  | 33. Favoriser la souplesse sur la vidange annuelle en accord avec les Agences régionales de santé   |    |  |
|  | 34. Accompagner les gestionnaires de piscines pour bénéficier des certificats d'économie d'énergie / Act'eau  |   |  |
|  | 35. Renforcer le volet rénovation thermique et énergétique du plan aisance aquatique de l'Agence nationale du sport   |    |  |
| <b>Jeux Olympiques et Paralympiques 2024</b> | 36. Prioriser le réseau public de distribution d'électricité et supprimer l'utilisation d'énergie fossile pour les solutions temporaires de secours   |    |  |
|  | 37. Optimiser les consommations électriques sur les sites des Jeux de Paris 2024 (LED, dispositifs basse consommation, conception des sites de compétition)   |    |  |
|  | 38. Innover au service de la sobriété et l'efficacité énergétique du sport  |    |  |
|  | 39. Livrer des ouvrages olympiques et paralympiques aux meilleurs standards en matière d'éco-conception   |    |  |
| <b>Signal Écowatt rouge</b>                  | 40. Activer les mesures prédéterminées pour réduire la consommation d'énergie en cas de signal rouge Écowatt  |    |  |



Hiver 2022/2023



2023/2024



Sport professionnel



État



Mouvement sportif et loisirs sportifs marchands



Collectivités



Tous les acteurs

## 1. LE CHAUFFAGE

1. **Limitier la température maximale de chauffage à 19°C**, est une mesure commune aux différents groupes de travail du plan de sobriété qui s'imposera, dès cet hiver, à toutes les administrations de l'État et les collectivités, dont le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
2. **Réduire la température de chauffage d'au moins 2°C dans les gymnases et dans les salles de sport privées**, lorsque la pratique et le public le permettent. Les collectivités étant propriétaires de 85 % des équipements sportifs sur le territoire, elles sont l'acteur essentiel de la mise en place de cette mesure.
3. **Limitier le recours à la climatisation en réglant la température au minimum à 26°C**, ainsi que faire preuve de vigilance concernant le gaspillage énergétique.
4. **Diminuer le chauffage au sol des pelouses de football professionnel**. Le classement des pelouses de la LFP pourrait d'ailleurs être suspendu sur la période hivernale 2022/2023, afin d'inciter tous les clubs à adhérer aux mesures proposées.

## 2. L'ÉCLAIRAGE

5. **Réduire de près de 50 % l'éclairage des avant-matches et des après-matches pour les rencontres de rugby et de football professionnels en journée et de plus de 30 % en nocturne**. La LFP, la LNR, les clubs professionnels, et les diffuseurs TV se sont accordés pour mettre en place cette mesure dès maintenant.
6. **Favoriser le passage en LED des éclairages des équipements sportifs**. Les systèmes d'éclairage des équipements sportifs, souvent anciens, représentent un poste de consommation énergétique important alors que les lampes à LED, elles, constituent la solution d'éclairage la plus efficace en termes de consommation d'énergie. En lien avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, de nouveaux appels à projets dans le cadre des Certificats d'économie d'énergie (CEE) sont prévus en février 2023 pour l'éclairage des gymnases.
7. **Optimiser les périodes et la puissance d'éclairage des équipements sportifs en fonction du niveau de pratique et des heures de la journée**. L'optimisation de l'éclairage dans les équipement sportifs passe d'abord par la prise en compte de l'éclairage naturel en fonction des moments de la journée, notamment grâce à l'installation de sondes photométriques garantissant le bon niveau d'éclairage tout au long de la journée. La puissance de l'éclairage sera également proportionnée aux différents niveaux de pratique : scolaire, loisir ou compétition.

## 3. SOBRIÉTÉ - AUTRES USAGES

8. **Réduire au maximum la consommation et la température d'eau chaude dans les vestiaires**.
  - Couper l'eau chaude dans les vestiaires pour se laver les mains, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
  - Prendre des douches rapides (5 minutes) ;
  - Installer des dispositifs hydro-économiques (limiteurs de débits calibrés et mousseurs sur les robinets, douchettes à économies d'eau), dispositif précisé à la mesure n°34.

9. **Diminuer de 10 % la luminothérapie des pelouses de football professionnel.** La Ligue de Football Professionnel va par ailleurs initier une étude sur la diminution durable de la luminothérapie et du chauffage des pelouses pour répondre à l'objectif du plan de sobriété tout en maintenant des standards de jeu acceptables pour l'ensemble des acteurs.
10. **Désactiver les bornes wifi et mettre hors tension tous les appareils électriques ou électroniques non utilisés, dans les espaces inoccupés.** Le sport doit mettre en pratique les éco-gestes visant à proscrire tout gaspillage énergétique.

## 4. L'EFFICACITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

11. **Prolonger le programme d'intervention de l'Agence nationale du sport en faveur de la rénovation énergétique des équipements sportifs.** Une première enveloppe de 50 M€ a permis à l'ANS de financer 166 dossiers en 2021, avec une diminution moyenne projetée de 48 % de la consommation énergétique annuelle des équipements concernés.
12. **Guider les gestionnaires dans l'installation de dispositifs de pilotage intelligent de la consommation d'énergie.** Un système d'automatisation et de contrôle du bâtiment permet un pilotage plus intelligent de ce dernier pour réduire jusqu'à 20 % le gaspillage énergétique. Un guide sera donc diffusé à cet effet aux gestionnaires des équipements sportifs d'ici la fin de l'année 2022.
13. **Procéder à la maintenance et à la révision des installations de chauffage des équipements sportifs,** à travers notamment l'entretien et le réglage des chaudières avant le début de la saison de chauffage mais aussi l'équilibrage et le désembouage de ces derniers.
14. **Soutenir financièrement les gestionnaires d'équipements sportifs pour l'isolation des réseaux de chauffage ou d'eau chaude.** Le calorifugeage des réseaux hydrauliques est une technique peu coûteuse, rentable à long terme et particulièrement efficace car jusqu'à 20 % de chaleur peuvent être perdus en raison de la longueur mais aussi d'un manque d'isolation de ces tuyauteries. Pour accompagner cette démarche, une aide financière est prévue dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) auxquels les équipements sportifs sont éligibles.
15. **Encourager la signature par les gestionnaires des infrastructures sportives de contrats de performance énergétique permettant de bénéficier de financements.** Le contrat de performance énergétique vise à améliorer la performance énergétique d'un bâtiment grâce à des investissements dans des travaux, des fournitures ou des services. Les signataires de ces CPE sont par ailleurs éligibles aux CEE.

## 5. LA MOBILITÉ

16. **Expérimenter, en lien avec les collectivités la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les détenteurs d'un billet d'un événement de sport.** L'Andes propose de remettre à la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, au premier semestre 2023, un rapport sur « la gratuité des transports en commun pour les détenteurs de billets d'un événement de sport professionnel » et une expérimentation sera menée dans les collectivités volontaires.

17. **Densifier les stationnements sécurisés pour vélo à proximité des enceintes sportives.** L'association nationale des ligues de sport professionnel (ANLSP), l'Andes, l'Union Sport et Cycle (USC) et l'Ademe sont accompagnés par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que par les ministères concernés par le plan vélo, avec le soutien de Paris 2024, et s'engagent à produire un guide d'aide à la conception, d'ici mars 2023, pour contribuer à l'adaptation au vélo des grands événements sportifs.
18. **Amplifier le développement de la marche comme mobilité active, en lien avec la campagne de design actif** via la diffusion de différents outils d'aménagement urbain comme la création de parcours, l'élargissement des trottoirs, l'implantation et la connexion des spots de pratiques sportives ou encore l'amélioration de la signalétique, pour encourager la marche. La mise en place d'un centre national de ressources sur la marche, avec la Fédération française de randonnée, est une des actions prévues pour développer la marche.
19. **Faire évoluer les formats des compétitions et circuits afin de réduire les déplacements,** notamment grâce à une réflexion menée par le CNOSF et ses Fédérations, l'ANS et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques sur les formats d'organisation des compétitions, et notamment avec l'application Optimouv qui vise à optimiser la création de poules de compétitions et la localisation des rencontres.
20. **Amplifier le recours au covoiturage pour les spectateurs, les bénévoles et les pratiquants.** Dans cette optique, le Gouvernement a annoncé qu'une aide renforcée au covoiturage serait mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin d'encourager ce mode de transport partagé, sobre et économe.
21. **Encourager les offres tarifaires avantageuses et « bas carbone » pour les spectateurs de grands événements sportifs recourant à des modes de déplacements durables.** La délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES) va encourager les organisateurs d'événements qu'elle soutient à mettre en place des offres tarifaires avantageuses et « bas carbone » pour les spectateurs recourant à des modes de déplacement durables.
22. **Créer un groupe de travail pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des clubs professionnels, qui sera missionné pour proposer d'ici avril 2023** des solutions concrètes. Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques coordonnera ces travaux, en lien avec le ministère des Transports, et les opérateurs de transports y participeront.

## 6. LA RÉUSSITE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA FORMATION

23. **Bâtir un référentiel commun pour généraliser la réalisation d'un bilan énergétique par les structures sportives.** Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec le soutien de l'Ademe et de la Banque Publique d'Investissement, et les représentants du sport français proposeront ainsi une solution avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour permettre la généralisation de ces bilans basés sur un référentiel commun.
24. **Renforcer les écolabels dans l'ensemble des structures sportives, avec l'intégration ou l'amélioration des critères liés à la sobriété énergétique.** Ainsi, chaque acteur devra,

dans le cadre de l'obtention ou du renouvellement de sa certification, démontrer une maîtrise de sa consommation énergétique et mettre en place des actions concrètes de réduction.

25. **Déployer la Charte des 15 engagements écoresponsables dans l'ensembles des Fédérations et des ligues professionnelles pour accélérer la réduction de la consommation d'énergie.** L'objectif est de permettre une signature par l'ensemble des 109 Fédérations et des ligues professionnelles, d'ici juillet 2023, de la Charte des 15 engagements pour ainsi s'approcher des 200 signatures.
26. **Mettre à disposition des acteurs du sport des modules en ligne gratuits et innovants de sensibilisation et de formation sur la transition énergétique.** Cette mesure vise à intégrer la sobriété énergétique et à renforcer la prise en compte de la transition écologique dans les programmes de formation des acteurs du sport français.
27. **Désigner et former un référent énergie au sein des fédérations et des ligues professionnelles.** Ainsi, le CNOSF et ses structures déconcentrées, les Fédérations et les ligues professionnelles désigneront un référent énergie dans leur structure.

## 7. LA COMMUNICATION

28. **Lancer une campagne de communication intitulée « Se dépenser plus pour dépenser moins »,** incitant les Françaises et les Français à faire du sport pendant les horaires de tension du système électrique, en particulier entre 18h et 20h. C'est notamment lors de cette période qu'il est important de réduire sa consommation énergétique lorsque cela est possible.
29. **Mettre à disposition les supports de communication des acteurs du sport français, particulièrement ceux des clubs professionnels pour relayer la communication gouvernementale sur les écogestes.** Les ligues professionnelles et leurs clubs, à travers leurs représentants, l'ANLSP et l'union des clubs professionnels (UNIPROS) seront particulièrement mobilisés pour faire la promotion de ces mesures de sobriété et d'écogeste.
30. **Encourager les organisateurs d'événements sportifs à communiquer davantage sur les moyens de transports décarbonés.** Les organisateurs d'événements sportifs s'engagent ainsi à modifier sans délai leurs supports de communication afin d'afficher prioritairement les plans des voies piétonnes et cyclables accessibles pour se rendre sur le lieu de l'événement ainsi que la desserte en transports en commun, avant d'indiquer l'itinéraire routier.

## 8. LES PISCINES

31. **Réduire la température de l'eau d'au moins 1°C dans les piscines du territoire. L'application de cette mesure tiendra compte du type de bassin ainsi que des usages prévus (bébés nageurs, savoir nager...).** Le maintien de l'équilibre avec la température de l'air ambiant est également à considérer pour éviter les déperditions.
32. **Moduler les heures, jours ou périodes de fermeture dès cet hiver et optimiser les synergies d'usages entre les piscines d'un même territoire.** Cette solution pourrait répondre à des situations locales permettant une répartition entre les piscines d'un même territoire sans diminuer le niveau du service public en maintenant la pratique des usagers, des scolaires ainsi que l'organisation des formations.

33. **Favoriser la souplesse sur la vidange annuelle des piscines, en accord avec les agences régionales de santé.** L'Andes propose donc de poursuivre la simplification des normes lancée il y a 7 ans et de tenir compte de la réalité des contrôles de sécurité sanitaire des bassins effectués plusieurs fois par jour par les exploitants.
34. **Accompagner les gestionnaires de piscines pour bénéficier des certificats d'économie d'énergie,** concernant les dispositifs existants visant à rénover et moderniser leur équipement pour réduire leur consommation énergétique.
35. **Renforcer le volet rénovation thermique et énergétique du plan aisance aquatique de l'Agence nationale du sport.** Un travail va être mené en vue de pérenniser ce plan et d'en faciliter l'accès pour les travaux de rénovation ou de modernisation permettant de concourir à la réalisation de l'objectif du plan de sobriété énergétique.

## 9. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Les Jeux de Paris 2024 ont mis la responsabilité économique, sociale et environnementale au cœur de leur projet. Face aux défis sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle, Paris 2024 s'est engagé, dès la candidature, à placer les questions d'héritage et de durabilité au cœur de son action, pour inspirer de nouveaux standards : des Jeux au service des territoires, offrant ainsi des opportunités uniques pour les acteurs économiques locaux, une empreinte carbone divisée par deux par rapport aux Jeux de Londres 2012 et Rio 2016, et enfin des Jeux intégrant les principes de l'économie circulaire au cœur de la stratégie. L'engagement pour plus de sobriété de Paris 2024 repose sur **une stratégie énergétique particulièrement sobre** pour un événement sportif de cette ampleur, à travers 4 mesures principales :

36. Prioriser le réseau public de distribution d'électricité et supprimer l'utilisation d'énergie fossile pour les solutions temporaires de secours
37. Optimiser les consommations électriques sur les sites des Jeux de Paris 2024
38. Innover au service de la sobriété et l'efficacité énergétique du sport
39. Livrer des ouvrages olympiques et paralympiques aux meilleurs standards en matière d'éco-conception

## 10. SIGNAL ÉCOWATT ROUGE

40. **En cas de signal Écowatt rouge, certaines dispositions sont prévues :**
  - chauffage en mode « hors gel » dans les gymnases ;
  - chauffage en mode « hors gel » pour les pelouses, pour assurer la tenue des rencontres dans des conditions de sécurité satisfaisante ;
  - suppression des animations et activités énergivores annexes à l'événement sportif afin de délester le réseau ;
  - fermeture des saunas et des hammams dans les salles de sport et dans les piscines en cas de de signal rouge Écowatt.